

Traite 'HOULIN

Proposition de plan - Premier chapitre - Daf 8 a et b

8 a

Guemara

R. Zeira : Si l'animal est abattu à l'aide d'un couteau incandescent, c'est casher.

- *On considère que la lame coupe les Simanim (de Shechitah, la trachée et l'œsophage) avant que la chaleur ne brûle (et ne fasse un trou au niveau des Simanim ce qui aurait rendu la shechita invalide).*
- *Les côtés de la lame brûlent et créent des trous dans les Simanim sur les côtés !*
- *Lorsque les Simanim sont coupés, les deux côtés de chaque Siman s'écartent et les côtés de la lame ne les touchent pas.*

Si une personne a été frappée avec une broche chaude incandescente, la cicatrice est-elle considérée comme une blessure (Shé'hin) ou une brûlure (mikhva) (en ce qui concerne Tzara'at) ?

- *Qu'est-ce que ça change ? (Dans les deux cas, si un fléau apparaît dessus, la loi est la même.)*
 - *Beraïta : Si quelqu'un a une plaie sur une blessure ou une brûlure, il est un Metzora (mis en quarantaine) pendant au plus sept jours.*
 - *Si la plaie s'étend, ou si un cheveu blanc y apparaît, il devient un Metzora Muchlat (absolu).*
 - *Pourquoi la Torah enseignait-elle les lois d'un fléau sur une blessure ou brûlure séparément ?*
 - *Ceci enseigne qu'ils ne s'unissent pas l'un à l'autre (si ni l'un ni l'autre n'a la taille d'un haricot. Seule une plaie de la taille d'un haricot en fait un Metzora.)*
- *Beraïta :*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artsroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.fr (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Leillouy Nichmat Mamie Viviane Hanna bat Rose z''l

- Une blessure « Shehin » résulte d'un coup porté par du bois, de la pierre, des résidus (chauds) d'olives, de l'eau de source chaude de Tiverya, et tout ce qui n'est pas chaud à cause du feu.
 - Cela inclut le plomb fondu tel qu'il se trouve dans le sol.
- Une brûlure « Mikhva » se produit lorsqu'il est brûlé par un charbon, des cendres chaudes, ou quoi que ce soit chauffé par le feu.
 - Cela inclut l'eau chauffée par le feu.
- Beraita : Si une blessure et une brûlure sont au même endroit,
 - Si la blessure est survenue en premier, elle est considérée comme une brûlure.
 - Si la brûlure est apparue en premier, elle est considérée comme une blessure.

Quand est-ce que cela fait une différence que la cicatrice s'appelle une blessure ou une brûlure ?

- Il est important de savoir que la personne avait déjà une plaie de la moitié de la taille d'un haricot et qu'elle a reçu une autre demi-cicatrice de haricot à partir d'une broche chaude
 - Si la plaie vient en premier (sur la nouvelle cicatrice), la nouvelle cicatrice est considérée comme une brûlure, et une plaie sur celle-ci ne s'associe pas
- Si la brûlure vient en premier, elle est considérée comme une plaie, et elle se joint à la plaie originale.
- ➔ Nous pouvons apprendre de la loi de R. Zeira. Shechitah avec un couteau incandescent est cachère, car la lame coupe avant que la chaleur ne brûle.
 - Cela montre que la blessure précède la brûlure !
 - Ce cas est peut-être différent. Un couteau est aiguisé, donc la blessure vient en premier.
- ➔ Beraita : Si une personne a été frappée avec une broche chaude incandescente, la cicatrice est considérée comme une brûlure.

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artsroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblioupe/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.fr (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Leillouy Nichmat Mamie Viviane Hanna bat Rose z''l

- *On ne peut pas apprendre de cela. Ici aussi, la broche est tranchante, donc la blessure vient en premier*

Rav Nachman : Si un couteau a été utilisé pour l'idolâtrie, on peut abattre avec lui, mais on ne peut pas couper la viande avec lui ;

- ➔ *On peut abattre avec elle, car ce n'est pas un avantage (l'animal valait plus vivant) !*
 - *Il ne peut pas couper de la viande avec, car cela améliore la viande.*
 - *Parfois, on ne peut pas l'abattre avec. Si l'animal risque de mourir bientôt, il en profite en l'abattant ;*
 - *On peut couper avec le couteau une belle coupe d'un animal abattu, puisqu'il vaut plus quand il est entier, car on peut honorer une personne importante avec lui.*
- ➔ *Même si le couteau n'a pas été utilisé pour l'idolâtrie (mais juste pour couper n'importe quelle viande interdite) on ne peut pas couper avec lui, car il a absorbé la graisse interdite !*

8b----- 8b

- *Première réponse : Rav Nachman enseigne au sujet d'un nouveau couteau. (Il était simplement destiné à être utilisé pour l'idolâtrie.)*
 - *R. Yishmael et R. Akiva sont tous deux d'accord que le couteau n'est pas une idolâtrie en soi. C'est simplement quelque chose utilisé pour l'idolâtrie. Il est permis jusqu'à ce qu'il soit utilisé !*
- *Deuxième réponse: Le couteau servait à servir l'idolâtrie en coupant du bois. Il n'a jamais absorbé de graisse.*
- *Troisième réponse : Le couteau a été purgé de la graisse absorbée en le rendant incandescent.*

Si quelqu'un abattu avec le couteau d'un Nochri,

- *Rav : il doit enlever une couche des zones coupées pour retirer la partie de la bête qui a été en contact avec le couteau;*
- *Rabah bar bar Chanah : Il suffit de les rincer.*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artsroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Bibliourop/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.fr (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Leillouy Nichmat Mamie Viviane Hanna bat Rose z''l

Ils sont en controverse pour savoir

- *si le lieu de Shechitah est Rote'ach (assez chaud pour provoquer le goût absorbé dans un couteau pour entrer dans la viande).*
 - *Non. Tout le monde est d'accord que c'est Rose'ach ;*
 - *Nous comprenons pourquoi Rav dit qu'il faut enlever une couche.*
 - *Rabah bar bar Chanah dit qu'il suffit de rincer. Comme les Simanim sont occupés à exsuder du sang, ils sont incapables d'absorber les goûts qui s'exsudent du couteau.*
 - *Autre version : Non. Tout le monde est d'accord que ce n'est pas Rose'ach ;*
 - *Nous comprenons pourquoi Rabah bar bar Chanah dit qu'il suffit de rincer.*
 - *Rav dit qu'il faut enlever une couche. La pression du couteau fait pénétrer les saveurs absorbées dans la viande.*

Rav Acha ou Ravina : Si un couteau a été utilisé pour couper

- *Rav Acha ou Ravina :*
 - *Un d'eux dit : Si un couteau a été utilisé pour abattre une bête Treifah (un animal ayant une blessure mortelle), il faut plonger le couteau dans de l'eau bouillante pour pouvoir l'utiliser ;*
 - *(L'autre de Rav Acha bar Yakov et Ravina) : Il suffit de le laver à l'eau froide.*
 - *La Halachah, c'est que l'eau froide suffit ;*

Si l'on a un vêtement dur et usé, il suffit de le nettoyer avec le vêtement.

- *L'avis strict oblige l'eau chaude, car il tient que le couteau a absorbé le goût interdit (de la bête Treifah) ;*
 - *Même un couteau utilisé pour abattre un animal casher absorbe le goût interdit.*
 - *La viande est interdite à cause d'Ever Min ha'Chai (un membre d'un animal vivant) jusqu'à ce que la Shechitah soit terminée !*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artsroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.fr (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Leillouy Nichmat Mamie Viviane Hanna bat Rose z''l

Il n'absorbe que lorsqu'il se réchauffe, c'est-à-dire lorsque la Shechitah se termine. Alors, la viande est autorisée !

- *Rav Yehudah : Un boucher a besoin de trois couteaux :*
 - *un pour faire la shechita,*
 - *un pour couper la viande,*
 - *et un pour couper le Chelev (graisse interdite).*
 - *Pourquoi ? Le même couteau peut être utilisé pour la viande et le Chelev. Il peut couper la viande en premier !*
 - *Nous décrétons ainsi de peur qu'il ne coupe la viande après avoir coupé Chelev.*
 - *Même s'il a des couteaux séparés, il peut se tromper de couteau !*
 - *Puisqu'il doit avoir des couteaux séparés, il fait un Siman (signe) pour les distinguer, ainsi il ne les confondra pas.*

- *Rav Yehudah : Un boucher a besoin de deux Kelim d'eau :*
 - *un pour rincer la viande*
 - *et un pour rincer Chelev.*
 - *Pourquoi ? Le même Kéli peut être utilisé pour la viande et le Chelev. Il peut d'abord rincer la viande !*
 - *C'est un décret, de peur qu'il ne rince la viande après avoir rincé Chelev.*
 - *Même s'il a des Kelim séparés, il peut se tromper de Kelim !*
 - *Puisqu'il doit avoir des Kelim séparés, il fait un Siman pour les distinguer, donc il ne les confondra pas.*

Ameimar : Il ne faut pas plier (l'endroit où se trouve le Chelev du rein) un flanc de viande sur la viande, car le Chelev va couler et être absorbé par la viande.

- *Si oui, c'est un problème même sans pliage ! (Le Chelev va s'écouler dans la viande.)*
 - *Une membrane maintient le Chelev en place.*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblioupe/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.fr (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...),
- www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Leillouy Nichmat Mamie Viviane Hanna bat Rose z''l